

PROCÉDURE POUR PROLONGER SES DROITS DE PÔLE EMPLOI PENDANT LA PÉRIODE DE COVID



Durant cette crise sanitaire, le gouvernement a mis en place un nouveau plan d'action consistant à prolonger les droits à l'assurance-chômage des chômeurs en fin de droits. Comment procéder pour en bénéficier ?

L'ACTUALISATION PÔLE EMPLOI

De quoi s'agit-il ?



C'est la **mise à jour de la situation du chômeur** auprès de Pôle emploi.

Elle vaut information à Pôle emploi des nouveaux événements liés à sa situation.

Elle doit être effectuée **mensuellement**



Comment actualiser sa situation auprès de Pôle emploi ?



Par téléphone au
3949

Un opérateur se chargera de la demande et indiquera les étapes à suivre.



En ligne

En se connectant au site

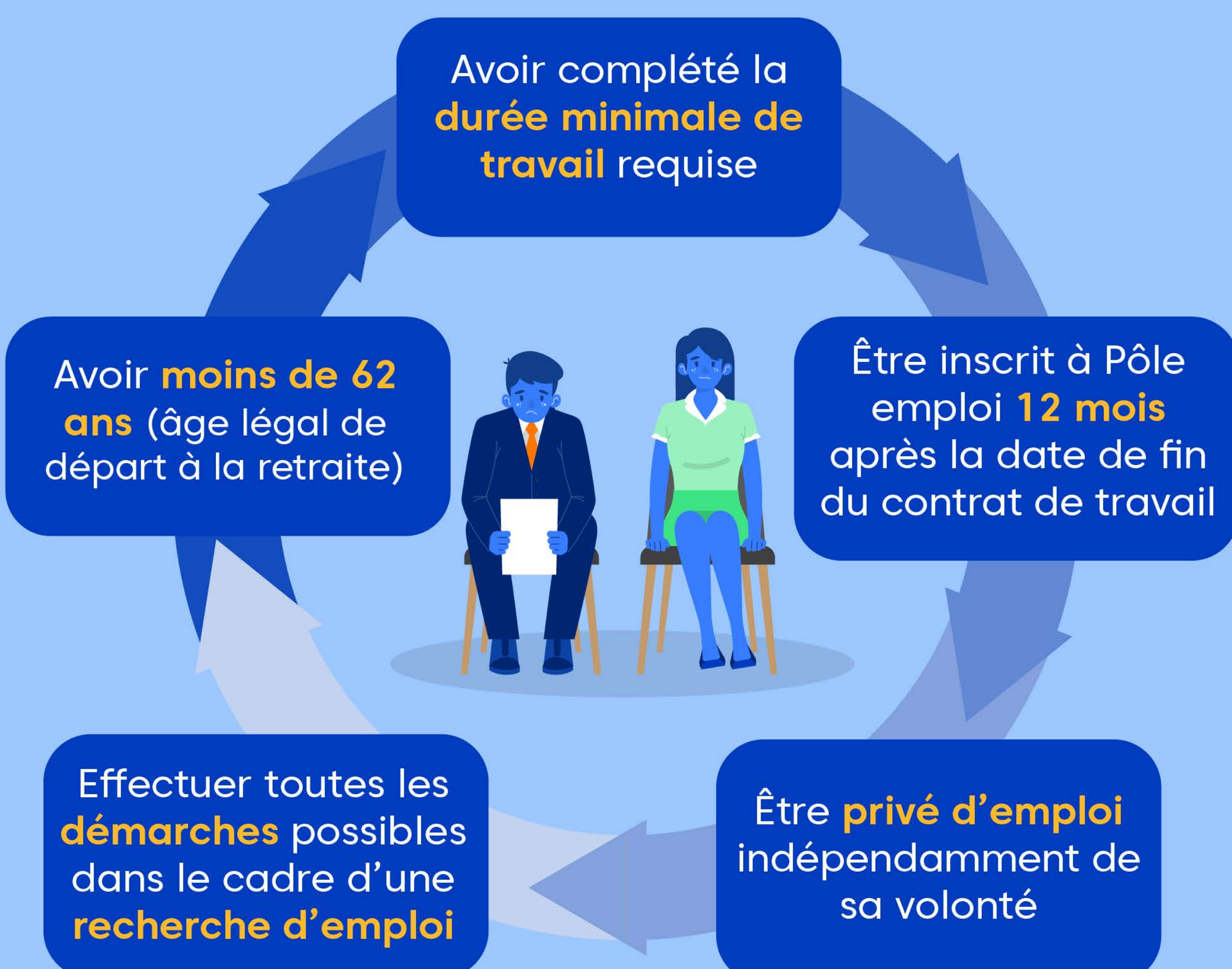
www.pole-emploi.fr



Via un
Smartphone
(Android ou iOS)

Il faut au préalable télécharger l'application mobile **Mon espace**

Les conditions pour bénéficier des droits de chômage



Exemples de situations à déclarer ou **pièces à fournir** à Pôle emploi

- 01** Document attestant la reprise de l'activité professionnelle (contrat de travail).
- 02** Pièces justifiant les revenus (bulletin de paie), l'arrêt de travail, le congé ou la retraite.
- 03** Modification du statut marital (mariage ou divorce) ou des coordonnées personnelles.
- 04** Document attestant une formation professionnelle.
- 05** Pièces justifiant l'absence prolongée du domicile (durée supérieure à une semaine).